

## Parlementaires BRUXELLES –BRABANT WALLON.

### PV n°7 Séance du 15.01.2025.

**Présents:** MM. Dujardin, Gillard, Lamy, Van Wallendael.

**En vidéo:** MM. De Greef, Muylaert (partiellement).

**Invité :** M. Delchef (pdt. CdA-AWBB) nous prie d'excuser son absence.

Le Président, M. Van Wallendael, au nom des Parlementaires de Bruxelles-Brabant wallon, présente à tous les membres, aux clubs, aux Comités et Départements ainsi qu'aux membres du Conseil d'Administration ses meilleurs vœux pour l'année 2025 et souhaite à chacun une pleine réussite dans toutes ses activités.

1. **Approbation du procès-verbal n°6 séance du 3.12.2024.**
  - Le procès-verbal est approuvé.
  
2. **Correspondance.**
  - La correspondance est parcourue.
    - **Modifications aux calendriers provinciaux par suite du second tour des compétitions régionales jeunes.**  
L'autorisation de l'adversaire ne devrait pas être nécessaire pour les modifications provinciales au moment de l'implémentation des seconds tours régionaux et provinciaux (au sein du même week-end et à domicile).
    - **Organigramme 2025 AWBB.**  
Le tableau récapitulatif se retrouve sur le site AWBB à la rubrique : info/contacts/employés AWBB.
  
3. **Tour de la province.**
  - Le groupe prend acte **des diverses communications** envoyées par le CdA-AWBB au CP-BBw concernant :
    - le système dit « **des têtes brûlées** » au sein des compétitions provinciales jeunes.
    - **la rédaction des procès-verbaux** du CP-BBw (organisation des réunions plénières et validation des décisions prises par le bureau).  
Voir notre PV n°6 du 3.12.2024 pt 5.1
    - la **publication des résultats** du Challenge U12 des 4 & 5 janvier 2025.
    - le rappel de **l'organisation de la JRJ de janvier 2025** par notre province.
  
4. **Modifications statutaires.** (Pour l'A.G./AWBB de mars 2025).
  - Nous établissons **une liste des articles** que nous souhaitons soumettre à **révision**.
  - Nous commentons **les modifications des articles** suivants proposées par le CdA et la commission législative :
    - PC5. Arbitre de club.
    - PC53. Participation aux championnats BB et AWBB.
    - PC56. Organisation des compétitions jeunes.
    - PF17. Fonctionnement financier.
    - PM12. Indemnités de formation.

5. **Divers.**

- **Exonération fiscale des indemnités d'arbitrage.** (De Greef J-L).  
De l'avis de notre membre, le document reçu concerne les arbitres de Basket Vlaanderen et n'autorise pas une application similaire au niveau de l'AWBB.

Prochaine réunion : - mardi 04.02.2025.

Y. Van Wallendael  
Président

Y. Lamy  
secrétaire.